

Les élu.es écologistes de Charente-Maritime au conseil régional, Stéphane Trifiletti et Katia Bourdin, organisent une table ronde sur l'opportunité et la faisabilité d'une reconnaissance des droits du fleuve Charente. En présence des eurodéputé-es Marie Toussaint et Benoît Biteau, cette réunion publique se déroulera à **Rochefort, au Forum des marais atlantiques, le samedi 28 janvier à partir de 15h.**



**SAMEDI 28 JANVIER 2023 - 15H**

## TABLE RONDE SUR LES DROITS DU **FLEUVE CHARENTE**

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES  
2 QUAI AUX VIVRES, 17300 ROCHEFORT

AVEC LA PRÉSENCE DE :

**MARIE TOUSSAINT** - DÉPUTÉE EUROPÉENNE, AVOCATE  
**BENOÎT BITEAU** - DÉPUTÉ EUROPÉEN, PAYSAN AGRONOME  
**KATIA BOURDIN** - CONSEILLÈRE RÉGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
**STÉPHANE TRIFILETTI** - CONSEILLER RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE



### **Programme de l'après-midi**

14h conférence de presse

14h30 accueil café dans le hall du forum

15h Table ronde avec Marie Toussaint et Benoît Biteau

17h30 Inauguration d'une plaque symbolique de "Déclaration des droits du fleuve Charente"

## Marie Toussaint, députée européenne et spécialiste des droits de la nature



Avocate, fondatrice et ancienne présidente de l'ONG environnementale "Notre affaire à tous", coordinatrice du programme d'Europe Écologie-Les-Verts pour les élections européennes, Marie Toussaint a été élue députée européenne le 26 mai 2019.

Elle siège dans les commissions industrie et Recherche, Environnement, et Affaires juridiques, où elle poursuit ses combats pour la justice climatique, la reconnaissance et la protection des droits du vivant, la reconnaissance des écocides ainsi que pour la justice pour tous : droits des femmes, droits des jeunes, droits des plus précaires.

Elle a fondé en 2020 l'Alliance internationale de parlementaires pour la reconnaissance de l'écocide.

## **Benoît Biteau, paysan agronome et député européen**



Benoît Biteau est issu d'une lignée de paysans des bords de Seudre, au cœur du prestigieux bassin de l'huître Marennes-Oléron, et de ses zones humides remarquables.

Ingénieur agronome, l'agronomie est sa compétence transversale, mais il est aussi spécialiste de génétique, d'écologie, de gestion de l'eau.

Après de multiples expériences professionnelles dans le public et le privé, dans le monde du développement économique, de la recherche, de la préservation du patrimoine vivant, il devient paysan à 40 ans sur une structure agricole très intensive qu'il convertit à l'agro-écologie avec succès.

Vice-président de la Région Poitou-Charentes en 2010, il démontre que les politiques publiques courageuses et audacieuses peuvent significativement accompagner une modification profonde des pratiques agricoles, à l'instar des résultats obtenus sur sa ferme.

Élu député européen en 2019, premier vice-président de la Commission de l'Agriculture et membre des commissions Pêche et Développement, il entend bien permettre ces changements de fond à l'échelon du continent, notamment via la PAC, afin de réconcilier humain et nature, terre et mer, agriculture et citoyens, par l'émergence de logiques respectueuses des équilibres, des ressources et de l'eau, des biodiversités, du climat et de la santé.

## **Notre démarche pour la reconnaissance des droits du fleuve Charente**

À travers le monde, **plusieurs fleuves ont déjà bénéficié d'une reconnaissance de droits** et ont été dotés d'une personnalité juridique propre. C'est le cas en Nouvelle-Zélande, en Colombie ou en Inde. Dans ces endroits du monde, les gardiennes ou représentantes des fleuves sont souvent les communautés autochtones.

En France, plusieurs initiatives sont engagées :

- ❖ Le Parlement de la **Loire**
- ❖ Le fleuve **Tavignanu**, en Corse, jouit depuis juillet 2021 de sa propre déclaration des droits.
- ❖ Une mobilisation est en cours pour donner une personnalité juridique au **Rhône** « *de son glacier en Suisse à son delta en France* ».

En février 2022, les élu-es écologistes avaient proposé au Conseil régional **une motion (lire ci-dessous)** visant à protéger le fleuve Charente. Il s'agissait de considérer la Nature comme sujet de droit, devant être respecté et préservé pour sa valeur au service des générations présentes et futures, mais aussi pour les autres espèces, en repensant ainsi les rapports entre humains et non-humains.

Nous souhaitons continuer à sensibiliser les publics sur ce combat majeur, au croisement des questions de dérèglement climatique, d'effondrement de la biodiversité, de quantité et qualité de l'eau, de la durabilité des filières agricoles, aquacoles, de la pêche ou des usages récréatifs et touristiques du fleuve.

Lors de cette table ronde ouverte à toutes et tous, nous proposerons des pistes afin de faire reconnaître les droits de la Nature et donc les droits de chacun-e à vivre dans un environnement sain.

Séance plénière du 7 février 2022

**Vers une déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Charente**  
Motion présentée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

**Exposé des motifs :**

La dégradation et l'exploitation des cours d'eau ne sont pas seulement des problèmes environnementaux mais aussi une question de droits et de démocratie.

La Charte de la Terre de 2000 reconnaît la valeur intrinsèque de tous les êtres vivants et de leur interdépendance (article I.1.a) et le respect des cycles de régénération et protection de la santé des écosystèmes (article II.5.e).

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité considère que l'ensemble des espèces vivantes a le droit de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable (article 5) et que les générations présentes ont le devoir de garantir le respect des droits des autres espèces vivantes (article 11).

La Directive Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000 dresse un cadre réglementaire pour une politique européenne de l'eau et en fixe un objectif sans cesse repoussé : atteindre le bon état des eaux pour les milieux aquatiques. Quant à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, elle hisse l'eau et les milieux aquatiques au rang de patrimoine fragile et commun à tous.

Nous constatons qu'un nouveau paradigme est en train d'opérer dans le monde afin de reconnaître la Nature comme sujet de droit, devant être respecté et préservé pour sa valeur intrinsèque, mais aussi pour les générations présentes et futures ainsi que pour les autres espèces, repensant ainsi les rapports entre humains et non-humains.

Dans cette perspective, la reconnaissance du statut de personnalité juridique pour les fleuves progresse. Après la Nouvelle-Zélande et l'Inde qui ont respectivement offert le statut de « personnalité juridique » au fleuve Whanganui et au Gange, la Collectivité Territoriale Corse a voté le 7 décembre 2021 la « Déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Tavignanu » et une démarche similaire est en cours en région Centre-Val-de-Loire pour le fleuve Loire.

Notre région Nouvelle-Aquitaine comporte plusieurs fleuves qui méritent tous de voir leurs droits reconnus et respectés : la Charente, la Dordogne et la Garonne, l'Adour, la Sèvre Niortaise...

Parmi eux, le fleuve Charente, qui traverse la région de sa source à Chéronnac (Haute-Vienne) à son embouchure à Port-des-Barques (Charente-Maritime), est l'un des fleuves les plus pollués de France. Il pourrait ouvrir la voie et servir de modèle pour la reconnaissance des droits des écosystèmes fortement menacés.

En effet, 86 % des cours d'eau du bassin versant de la Charente présentent un état écologique dégradé ou très dégradé, tant au niveau des eaux superficielles que souterraines du bassin versant. Seuls 24 % des cours d'eau et 18 % du territoire de ce bassin versant sont inscrits en zones de protection écologique (faune, flore, biotope...).

Or, le fleuve Charente permet d'approvisionner en eau potable une grande partie de la population des départements de la Charente et de la Charente Maritime.

Il joue également un rôle essentiel pour les activités humaines dont les activités agricoles ainsi qu'en aval, la conchyliculture et les activités halieutiques. Il permet la pratique d'activités de loisirs telles que la navigation fluviale, la baignade, la randonnée, favorisant l'écotourisme et l'itinérance cyclable, qui participent pleinement aux atouts de la région.

La bonne santé et la préservation du fleuve Charente sont indispensables pour garantir les droits à un environnement sain des écosystèmes et des générations présentes et futures.

Le fleuve Charente est une entité vivante et indivisible de sa source jusqu'à son embouchure, délimitée par son bassin versant. Il doit disposer à terme d'une personnalité juridique pour faire valoir ses droits fondamentaux.

**En conséquence, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière le 7 février 2022, en conformité avec son chef de filât biodiversité, s'engage à mener un plaidoyer auprès de l'Etat afin d'aboutir à une déclaration de reconnaissance des droits du fleuve Charente puis, à terme, de tous les fleuves de Nouvelle-Aquitaine :**

- **droit d'exister, de vivre et de s'écouler ;**
- **droit au respect de ses cycles naturels ;**
- **droit de remplir ses fonctions écologiques essentielles ;**
- **droit de ne pas être pollué ;**
- **droit d'alimenter et d'être alimenté par des aquifères préservés de manière durable ;**
- **droit au maintien de sa biodiversité autochtone ;**
- **droit à la régénération et à la restauration de ses écosystèmes.**

Les autres collectivités, les associations, les citoyennes et citoyens et toutes les structures souhaitant défendre les intérêts des fleuves pourront être associés à ce plaidoyer de la Région.

## NOS SOURCES DE DOCUMENTATION

- ❖ Emission France Culture " Comment donner des droits aux fleuves ?
- ❖ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/comm-ent-donner-des-droits-aux-fleuves-2363959>
- ❖ Article reporterre du 3 mai 2019  
<https://reporterre.net/Dotes-de-droits-lacs-et-fleuves-sont-mieux-protéges>
- ❖ Article du Monde du 21 octobre 2022 :  
[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/21/accorder-des-droits-a-la-nature-une-revolution-juridique-qui-bouscule-notre-vision-du-monde\\_6146749\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/21/accorder-des-droits-a-la-nature-une-revolution-juridique-qui-bouscule-notre-vision-du-monde_6146749_3232.html)
- ❖ *Un nouveau droit pour la terre* Valérie Cabanes
- ❖ *Le Fleuve qui voulait écrire*, reconstituant les travaux du Parlement de Loire
- ❖ Droits du fleuve Charente via Ouest France  
<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/region-les-droits-du-fleuve-charente-075cb748-8669-11ec-8a6a-d806dfb4f3f8>
- ❖ *Les droits de la Nature*, Notre Affaire à Tous
- ❖ *Les droits des écosystèmes bientôt reconnus en France ?*, Politis, Valérie Cabanes et Marie Toussaint